

## LE FRONT COMMUN DÉÇU DE LA PROPOSITION GOUVERNEMENTALE

Le 30 novembre, les porte-parole du Front commun ont réagi de façon préliminaire, au dépôt des propositions du gouvernement en vue de la négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

Le Front commun apprécie le geste du gouvernement de ne pas attendre la fin du délai pour déposer ses offres. Cependant, la proposition du gouvernement est loin d'être à la hauteur des attentes légitimes des membres du Front commun. Le fait que la proposition gouvernementale prévoit seulement 7 % pour couvrir l'ensemble des coûts de main-d'œuvre ne garantit aucunement des augmentations de salaire pour les travailleuses et les travailleurs.

Le Front commun est surpris que le gouvernement du Québec n'ait pas tenu compte de l'étude de l'Institut de la statistique du Québec dévoilée la semaine dernière et qui concluait que les salaires versés dans la fonction publique et dans les réseaux de la santé et de l'éducation sont inférieurs de 8,7 % à ceux versés dans les autres secteurs de l'économie, pour des emplois comparables.

### Le Front commun prêt à négocier

Au cours des prochains jours, les organisations membres du Front commun présenteront le contenu du dépôt gouvernemental à leurs instances et en feront une analyse

exhaustive. Afin d'obtenir un portrait complet de la situation, il importe de connaître également les réponses du gouvernement et des représentants patronaux à toutes les tables sectorielles.

À partir de maintenant, le Front commun est prêt à négocier. Le

fossé entre les demandes syndicales et l'offre est large, il faut donc rapidement s'asseoir à la table de négociation afin de parvenir à une entente,

au bénéfice des membres, mais aussi de la population, en garantissant de meilleurs services publics.



Daniel Boyer de la FTQ, Louis Roy de la CSN et Régine Laurent, porte-parole du SISF

### Début de la cotisation spéciale

La cotisation spéciale sera retenue à compter de la paie du 3 décembre, donc pour la période de paie débutant le 19 novembre 2009. Ce montant sera perçu durant toute la période de négociation. Il s'agit d'un fonds spécial pour compenser les travailleuses et les travailleurs qui pourraient subir des pertes de revenus si, au moment jugé opportun, les membres décidaient de recourir à des débrayages sectoriels. Les sommes d'argent non utilisées seront retournées aux membres au terme de la négociation.

## LE RETARD SALARIAL DU SECTEUR PUBLIC S'EST ENCORE ACCENTUÉ CETTE ANNÉE

Le rapport 2009 rendu public le 26 novembre dernier par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) présente un tableau affligeant des retards dans la rémunération des employés des secteurs public et parapublic et confirme la justesse et le réalisme des revendications portées par les 475 000 employées et employés de l'État.

L'enquête de l'ISQ démontre que les salaires versés dans la fonction publique et dans les réseaux de la santé et de l'éducation sont inférieurs de 8,7 % à ceux versés dans les autres secteurs de l'économie, pour des emplois comparables. Cet écart salarial s'élargit d'année en année : l'ISQ chiffrait le retard du secteur public à 7,7 %, l'an dernier. Le secteur public a donc perdu du terrain au cours de la dernière année, et ce, malgré la récession qui a été source d'appauvrissement pour de nombreux salariés du secteur privé. Par rapport aux salaires versés dans

les entreprises syndiquées du secteur privé, le retard du secteur public s'élève à 12,4 %. Chez les ouvriers, les salaires versés dans le secteur public accusent un retard d'en moyenne 28,9 % par rapport à ceux versés dans les autres secteurs de l'économie pour des emplois comparables. Pour le Front commun, ce constat déplorable milite pour la mise en place d'un comité de travail paritaire sur les effets de cet écart et les problèmes particuliers à cette catégorie d'emplois, une des revendications portées par les salariées et salariés de l'État.

Par ailleurs, dans une autre section du rapport, l'ISQ indique que, de 1996 à 2009, le pouvoir d'achat des salariées et salariés de l'administration québécoise, en excluant l'équité salariale, s'est détérioré de 3,2 %, tandis qu'il s'appréciait de 9,2 % dans le secteur privé.

## Table sectorielle LA NÉGOCIATION S'ENCLENCHE

Le comité de négociation du SFPQ a tenu trois rencontres de négociation avec les représentants de l'employeur les 18, 24 et 25 novembre dernier. Il s'agissait, pour le comité, de fournir essentiellement des clarifications et des explications à la suite des demandes syndicales déposées le 27 octobre dernier.

Le comité constate que les échanges se déroulent rondement, à un point tel que la prochaine rencontre prévue le 8 décembre devrait permettre de conclure le volet explication des demandes syndicales. Cette situation est bien différente de la dernière négociation où cette portion d'échanges avait trainé en longueur.

De son côté, la partie patronale a indiqué qu'elle évalue toujours l'ampleur des demandes syndicales et déposera ses offres vers la mi-décembre. L'employeur semble désireux de respecter le calendrier de négociation visant une conclusion le 31 mars prochain.

Les parties ont convenu de se rencontrer à nouveau les 8, 14 et 17 décembre.

## ACTIVITÉ DU 3 DÉCEMBRE

Le 3 décembre était une journée importante puisque tous les membres, de toutes les régions et de toutes les sections, étaient invités à porter le chandail bleu afin de démontrer notre détermination à faire évoluer positivement la négociation sectorielle (SFPQ).

Les dirigeants et délégués ont en leur possession un ou plusieurs de ces chandails et certains des membres également. Il est important de partager et de diffuser les revendications priori-

taires du SFPQ. C'est l'occasion de souligner que les demandes au chapitre de la rémunération sont légitimes. L'argent ainsi investi dans les conditions salariales sera réinvesti dans l'économie et appuiera la relance économique, sans oublier qu'une part de ces revenus retournera directement dans les coffres de l'État.



## Afficher ses couleurs EN TOUTE LÉGALITÉ

Le SFPQ a produit de magnifiques chandails aux couleurs vives et festives. Ces chandails annoncent les quatre priorités de négociation des membres du SFPQ. Même si le port de ces gaminets en milieu de travail peut causer un malaise chez certains gestionnaires, il faut savoir qu'en vertu des chartes de droits canadienne et québécoise, les militantes et militants syndicaux peuvent afficher leurs couleurs en toute légalité.

Récemment, un arbitre de grief a tranché en faveur du port d'un chandail en milieu de travail. Un employé affichait sur son chandail sa conviction que « Dieu n'existe pas ».

Qu'en est-il des messages inscrits sur les quatre t-shirts produits par le SFPQ? Illustrant les quatre priorités de la négociation dans les unités « fonctionnaires » et « ouvriers », ces messages n'expriment aucune idée obscène, violente ou haineuse. Ils sont, au contraire, empreints d'humour et de respect. Est-ce que le port des chandails du SFPQ risque, d'une

manière non négligeable et significative, de nuire aux opérations de l'employeur, le gouvernement du Québec? La réponse est clairement non.

Par contre il existe un principe important en droit du travail. Lorsqu'un employeur commande à un employé de ne pas faire quelque chose, même au mépris du droit, l'employé doit obéir et contester ensuite. Sauf, bien entendu, si cela met en danger sa santé ou celle de ses collègues.

Toutefois, il ne faut pas hésiter en seul instant à contester cet ordre en déposant un grief. Il est normal et légal d'afficher ses couleurs en période de négociation.



## AVEZ-VOUS SIGNÉ LA CARTE POSTALE?

Les membres sont invités à signer, le plus rapidement possible, une carte postale qu'ont en main actuellement les dirigeants, directeurs et délégués. Cette action s'inscrit dans une démarche en Front commun.

À partir de la semaine du 7 décembre, différentes activités se tiendront dans les régions du Québec visant à souligner l'envoi de dizaines de milliers de cartes postales aux représentants du gouvernement.

Le Front commun souhaite ainsi rappeler aux élus de l'Assemblée nationale notre désir d'avoir une convention négociée avant le 31 mars 2010.



## NOTRE OUVRIER EST INVITÉ À L'ÉMISSION DU BANQUIER GOUVERNEMENTAL

L'équipe de Complexe-Cité est de retour avec une nouvelle capsule touchant la thématique de la rémunération sur le site internet du SFPQ dans la section négociation.

L'ouvrier Pierre a été invité à participer à l'émission *Le Banquier gouvernemental*. Le banquier mystère ne semble pas vouloir ouvrir sa sacoche facilement. Toutefois, Pierre Côté se tient debout face à l'arrogance de ce dernier.

Tous les membres du SFPQ sont invités à faire découvrir toutes les capsules à leur entourage grâce aux courriels, à Facebook et à Twitter.



[www.sfpq.qc.ca/nego](http://www.sfpq.qc.ca/nego)



## BYE-BYE 2009 BIENVENUE 2010

Tout au long de la prochaine année, les membres du SFPQ pourront afficher les couleurs de la négociation dans leurs lieux de travail. Les nouveaux calendriers 2010-2011 sont arrivés.

Chacune des sections s'est vu remettre le nombre exact de calendriers commandés au cours de l'automne. En plus du slogan de la négociation actuelle et des couleurs vives qui y sont associées, on y retrouve les personnages de la série Complexe-Cité.